



Economie

Cancers au travail : la Cnam agit

Lancement d'un plan pour améliorer prévention et indemnisation.

Par Eliane PATRIARCA

QUOTIDIEN : mardi 30 janvier 2007

Un quart des salariés français pensent être exposés à un risque de cancer professionnel. Ils sont 43 % parmi les ouvriers. Issus d'une enquête Ipsos, réalisée en décembre et rendue publique aujourd'hui, ces résultats témoignent d'une prise de conscience. Bien insuffisante selon la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), qui fait de la prévention de ces pathologies l'axe prioritaire de sa branche accidents du travail-maladies professionnelles.

«Une origine professionnelle est fortement suspectée dans 4 à 8,5 % des cancers, rappelle Jean-François Certin, coordonnateur du plan d'action de la Cnam. Ce qui représente entre 11 000 et 23 000 nouveaux cas par an.» Ces cancers résultent des expositions des années 60 et 70, note la Cnam, qui veut aussi agir pour *«éviter ceux de demain»* : 2,3 millions de salariés sont actuellement exposés à des produits cancérigènes. Avec des inégalités flagrantes : 70 % de ces salariés sont des ouvriers. Le taux de mortalité par cancer est dix fois plus élevé chez les ouvriers et employés que chez les cadres et professions libérales.

«Bien qu'en augmentation, le nombre de cancers reconnus professionnels sous-estime la réalité», regrette Jean-François Certin. C'est la victime elle-même qui doit solliciter cette reconnaissance, certificat médical à l'appui. *«Hélas, souvent le médecin traitant ne pense pas au lien travail-cancer, constate Jean-François Certin. Et la victime elle-même peut avoir oublié des expositions à des produits cancérigènes.»* D'autant que le délai entre exposition et apparition d'un cancer peut atteindre trente à quarante ans.

La Cnam s'est fixé deux grands objectifs : favoriser l'indemnisation des victimes et prévenir les risques. En 2006, 600 de ses ingénieurs-conseils et contrôleurs sécurité ont été formés, afin de mieux conseiller les chefs d'entreprises et pouvoir contrer le déni de risque. Un module de formation a été élaboré pour les médecins. Et un dossier d'information sur les cancers professionnels est accessible sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité (www.inrs.fr).

<http://www.liberation.fr/actualite/economie/231741.FR.php>